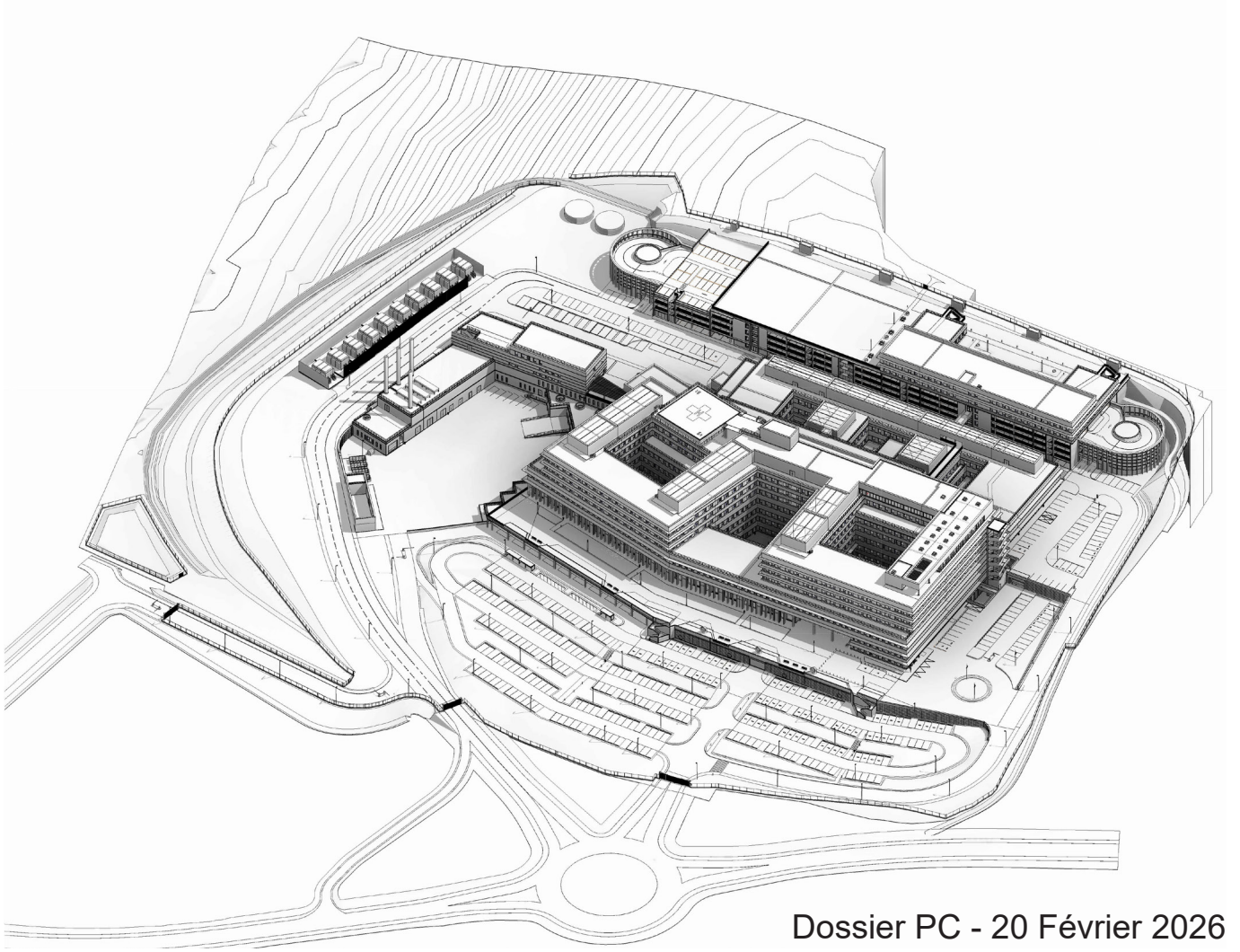


RECONSTRUCTION DES HÔPITAUX DE TARBES ET DE LOURDES
SUR LE SITE DE LANNE



Dossier PC - 20 Février 2026

PC12

L'attestation d'un contrôleur technique



Mission(s) ATHAND, ATTH, ATT_PS, CONSUEL, ENV, F, HAND, HYSa, LP, PHA, PS, PV, SEI, TH, VIEL	
Nos références 310C224V (310-C-2022-005B)	Date 26/02/2026

ATTESTATION DU RESPECT, AU STADE DE LA CONCEPTION, DES RÈGLES RELATIVES AUX RISQUES SISMQUES N°3

LANNE RECONSTRUCTION HOPITAUX TARBES ET LOURDES

Envoi	CENTRE HOSPITALIER TARBES-LOURDES - Heins Maxime - SABATIER David	Maître d'ouvrage	mheins@ch-tarbes-vic.fr / dsabatier@ch-tarbes-lourdes.fr
Copie	A2MO - BARBIER Amandine - Lemaitre Nicolas	Assistant à Maître d'Ouvrage	a.barbier@a2mo.fr / n.lemaitre@a2mo.fr
	Archipelago - Grisay Laurent - Solera Gerardo	Architecte	lgrisay@archipelago.be / gsolera@archipelago.be
	TLR - Jouzeau Maylis - Lebeurrier François	Architecte	m.jouzeau@tlr-architecture.fr / f.lebeurrier@tlr-architecture.fr
	CAMBORDE ARCHITECTE - MARES Etienne	Architecte associé	etienne.mares@camborde-architectes.com
	OTEIS - PICOT Julien - REY Cédric	BET Structure	julien.picot@oteis.fr / cedric.rey@oteis.fr
	OTEIS - BARRERE Isabelle	BET Fluides CVC	isabelle.barrere@oteis.fr
	OTEIS - JAY Stéphanie	BET Fluides Désenfumage	stephanie.jay@oteis.fr
	OTEIS - Barrere Isabelle	BET Fluides Médicaux	isabelle.barrere@oteis.fr

Auteur(s): Le chargé d'affaire, Stéphan ASSIÉ - L'ingénieur, Julien CARLES

Julien CARLES
en suppléance du chargé d'affaire,
Stéphan ASSIÉ



La présente attestation annule et remplace l'attestation Conception PS n°2 du 25/02/2026
Motif : correction coquille

L'attestateur

La société BUREAU ALPES CONTROLES, Société par action simplifiée, au capital de 2 000 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 351 812 698, dont le siège social est situé à Annecy (74940)- PAE Les Glaisins-3, Impasse des Prairies, titulaire de l'agrément délivré par décision ministérielle du 07/11/2024, représentée par Monsieur Arnaud BUSQUET, Directeur Général, ayant donné pouvoir à ASSIÉ Stéphan en qualité de contrôleur technique au sens de l'article L.125-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Qualité de l'attestateur :

☒ Contrôleur technique :

Nom : ASSIÉ

Prénom : Stéphan

Nom Commercial de la Société : Alpes Contrôles

Raison sociale : Bureau Alpes Contrôles

Numéro de SIRET ou SIREN : 351 812 698 00667

Numéro de l'agrément ministériel : Sans Objet

Assurance souscrite par l'attestateur :

☒ L'attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation :

Nom de la compagnie d'assurance : EUROMAF SA

Numéro de police : 7006693/S

Date de validité : du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026

Adresse et contact de l'attestateur :

Numéro et libellé de la voie : LE ZODIAQUE

Complément d'adresse : 1 Passage de l'Europe - ZAC du Canal

Code postal : 31400

Localité : TOULOUSE

Adresse électronique : toulouse@alpes-controles.fr

Téléphone : 05 61 73 25 56

Emet la présente attestation pour le Maître de l'Ouvrage définit ci-dessous, en application de l'article L122-8-1° du Code de la Construction et de l'Habitation, selon les dispositions de l'Arrêté du 22 décembre 2023 relatif au contenu de l'attestation sismique au dépôt de permis de construire et à la déclaration d'achèvement des travaux.

Les textes de référence

Article L. 132-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Articles R. 122-36, R. 125-17 et R. 132-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

Le maître d'ouvrage

Identité :

- Si personne morale :

Forme juridique (SA, SARL, SCI...) : Établissement d'hospitalisation

Dénomination sociale : CENTRE HOSPITALIER TARBES-LOURDES

Numéro SIRET ou SIREN : 266500180 00010

Adresse :

- Le maître d'ouvrage réside en France :

Numéro et libellé de la voie : BD MAL DE LATTRE DE TASSIGNY

Complément d'adresse :

Code postal : 65000

Localité : TARBES

Contact :

Nom : Monsieur SABATIER David

Adresse électronique : dsabatier@ch-tarbes-lourdes.fr

Numéro de téléphone :

Les documents remis par le maître d'ouvrage à l'Attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation au dépôt du permis de construire, le maître d'ouvrage remet à l'Attestateur qu'il a choisi :

Pour les catégories de bâtiments autres que maisons individuelles :

- ☒ Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
- ☒ Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée.
- ☒ Les informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation parasismique applicable.
- ☒ Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement.
- ☐ L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- ☐ Autres documents fournis par le maître d'ouvrage :

Référence des documents utilisés :

Document administratif :

-PPR de la commune de LANNE en date du 11 aout 2009

Document géotechnique : (ECR Environnement)

-Rapport de sol 6410941 - G2 AVP ind 03 du 27/02/2025

-Dossier 641 16 80 - Etude géotechnique G2-AVP/PRO préalable à la création de voiries du 11/09/2025

-Affaire 3513815 - Note de faisabilité- Mission G2-PRO du 20/01/2026

Documents structures : (OTEIS)

-Note Calculs Sismique Générale ind 1 - 24/04/2024

-Note Calculs Soutènements Phase APD - Structure ind 0 - 22/04/2024

-Note Calculs Sismique (Particulière) Coefficient de comportement - 24/07/2023

-Note Calculs Phénomènes Particuliers (Retrait – Dilatation) - Lot Clos Couvert Structure - 14/04/2023

- Notes de Calcul (Récapitulatif) Phase APD2 - Lot Clos Couvert Structure - ind D - 05/12/2025
- Note de Calcul Superstructures-Infrastructures Phase APD - Lot Clos Couvert Structure - 05/06/2024
- Note de Calcul Interaction Sol Structure Phase APD - Lot Clos Couvert Structure - 12/07/2025
- Notice Technique Phase APD 2 Lot 3 Structure - ind 1 - 20/11/2025

Plans PC (ARCHIPELAGO)

Ensemble PC reçu le 20 février 2026

Le projet

Identification du projet :

Numéro et libellé de la voie : 65380 LANNE

Complément d'adresse :

Code postal : 65380

Localité : LANNE

Code INSEE de la commune : 65257

Numéro de permis de construire :

Date du dépôt de la demande de permis de construire : 26/02/2026

Date de délivrance du permis modificatif :

Constats

- Existence d'un plan de prévention des risques sismiques (e) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme) :

Le projet est-il concerné par un plan de prévention des risques sismiques ?

☒ Oui ☐ Non

Le plan de prévention des risques sismiques impose-t-il l'obligation de réaliser une étude préalable ?

☐ Oui ☒ Non

- La catégorie d'importance du bâtiment :

☐ Catégorie II

☐ Catégorie III

☒ Catégorie IV

- La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :

☐ Zone 2

☐ Zone 3

☒ Zone 4

☐ Zone 5

- Type de projet :

☐ Construction d'une maison individuelle

☒ Autre construction neuve

☐ Extension horizontale

☐ Extension verticale

Superficie du projet (surface de plancher en m2) : 61266

Nombre de niveau(x) : R+6

■ Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :

Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :

☒ Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008, NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s'y rapportant.

☒ Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal « version 2014 ».

■ Information sur le sol :

Une étude de sol a-t-elle été réalisée : ☒ Oui ☐ Non

- Classe de sol en présence (selon EC8) : ☒ A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ S1 ☐ S2
- Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage :

■ Les fondations du projet :

Une ou des étude(s) de sol a/ont-t-elle(s) été réalisée(s) pour les fondations ?

☒ Oui ☐ Non

Date(s) de réalisation : 27/02/2025

Conclusions

L'Attestateur atteste que le maitre d'ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de construction parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maitre d'ouvrage (cf.liste ci-dessus) :

☒ Oui ☐ Non

L'Attestateur émet-il des réserves ?

☐ Oui ☒ Non



Centre Hospitalier TARBES-LOURDES
Monsieur DUBLE, Directeur Général,
Boulevard de Lattre de Tassigny, BP 1330,
65013 TARBES CEDEX 09 FRANCE

Le 20 février 2026

ATTESTATION D'ENGAGEMENT D'UNE MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

Projet : Construction du nouvel hôpital – Commune de Lanne (65)

Maître d'ouvrage : Centre Hospitalier Tarbes Lourdes

Je soussigné, David SABATIER, représentant le Centre Hospitalier Tarbes Lourdes (CHTL), maître d'ouvrage du projet de construction du nouvel hôpital à Lanne (Hautes-Pyrénées – 65), atteste par la présente que les travaux prévus dans le cadre de ce projet impliquent la réalisation pour le compte du maître d'ouvrage, d'une mission de contrôle technique. Cette mission a été confiée à « BUREAU ALPES CONTROLES 31 » par le CHTL (marché n°227044 notifié le 03 juin 2022).

Nature de la mission :

La mission s'étend de l'Esquisse à la phase de parfait achèvement des travaux, incluant la commission de sécurité

AU TITRE DE LA MISSION DE BASE DE CONTROLE TECHNIQUE, et ainsi que prévu par la réglementation en vigueur (Annexe A du CCTG Contrôle Technique), figure la :

- **Mission L + SEI** : solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables + sécurité des personnes dans les ERP.

AU TITRE DES MISSIONS COMPLEMENTAIRES REGLEMENTAIRES, et ainsi que prévu par la réglementation en vigueur (Annexe A du CCTG Contrôle Technique), figurent les :

- **Mission P1** : solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés.
- **Mission PS** : sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme.
- **Mission F** : fonctionnement des installations techniques (CVC/PLS/CFO/FM, ...).
- **Mission Pha** : isolation acoustique pour les bâtiments d'habitation ainsi que pour les bâtiments autres qu'à usage d'habitation, y compris fourniture de l'Attestation de prise en compte de la réglementation acoustique prévue à l'article R111-4-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

- **Mission Th** : isolation thermique et économies d'énergie, en conformité avec la réglementation thermique applicable au moment du dépôt du Permis de construire (RE2020), y compris fourniture de l'Attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue à l'article R111-20-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, y compris l'affichage du niveau énergétique (Diagnostic de Performance Energétique - DPE).
- **Mission Hand** : accessibilité des constructions pour les personnes handicapées, y compris Attestation accessibilité handicapés à l'achèvement des travaux (suivant articles L - 111-7-4, R.111-19-19, R.111- 19-20, R.111-19-21 et R.111-19-22 du Code de la Construction et de l'Habitation).
- **Mission HYSa** : application de la réglementation relative à l'hygiène et à la santé dans les constructions, pour les bâtiments autres qu'à usage d'habitation.
- **Mission RVRAT** : rapport de Vérification Réglementaire Après Travaux.
- **Mission VIEL** : relative à la Vérification Initiale des Installations Électriques.
- **Mission CONSUEL** : vérification de la conformité des installations électriques préalablement à la mise sous tension (partie HT ET BT).
- **Mission ENV** : relative à l'environnement.
- **Mission PV** : procès-verbal de recollement des essais Coprec des entreprises.
- Le contenu de chaque mission est celui prévu par l'annexe A du CCTG Contrôle Technique.

Dans la mesure où les bâtiments construits sont en classement ERP, la mission S est complétée par les vérifications techniques prévues, avant l'ouverture de l'établissement au public, par l'article R. 123-43 du Code de la construction et de l'habitation. A ce titre, le contrôleur technique est notamment chargé :

- D'informer le Maître d'Ouvrage des contraintes particulières qui s'imposent du fait du classement de l'ouvrage ;
- De participer aux réunions concernant l'établissement des notices de sécurité devant être jointes aux déclarations ou demandes d'autorisation de construire ;
- D'assister la maîtrise d'œuvre pour la rédaction des notices de sécurité ;
- De donner un avis sur la notice de sécurité ;
- De contrôler l'application des prescriptions délivrées par les instances administratives concernées ;
- D'établir les attestations et rapports de vérifications techniques prévus par les textes concernés.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.


CENTRE HOSPITALIER TARBES-LOURDES
Directeur Adjoint
En charge construction nouvel Hôpital
M. SABATIER D.
05.62.54.58.63
06.89.87.53.08
dsabatier@ch-tarbes-lourdes.fr

David SABATIER

Pour le Centre Hospitalier Tarbes Lourdes

Maître d'ouvrage du projet